



Acquisition de parts aux enfants du défunt

Par Julien13

Bonjour,

Ma maman remariée depuis 2010 vient de perdre son mari au mois de Juin. Il avait 2 filles. Ma maman voudrait rester dans le logement que lui a acheté lorsqu'ils étaient mariés sans contrat de mariage et racheter les parts des filles de son mari décédé. Elle voudrait savoir si la valeur des parts des héritières se calcule sur la valeur d'achat de l'appartement ou si il faut le faire évaluer aujourd'hui pour en déterminer la nouvelle valeur.

J'espère ne pas avoir été trop confus. Merci beaucoup.

Par ESP

Bienvenue

C'est bien la valeur actuelle qui est prise en compte.

Si aucune disposition n'a été prise entre époux, vous devrez racheter 37,5% de la valeur (75% de la moitié)

Par yapasdequoi

doublon.